

**PROROGATION DE L'AVIS A MANIFESTATION**  
**D'INTERET N° 26/20/ARCEP/PCA**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDE EN CHARGE DE LA REALISATION  
D'UN AUDIT ORGANISATIONNEL ET DES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGENCE DE  
REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (ART)**

1. Le Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) lance un avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'étude en charge de la réalisation d'un audit organisationnel et des ressources humaines de l'ART, conformément à la résolution n°9 prise lors de la 3<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil de Régulation du 17 Mai 2020, approuvée par l'Arrêté n°003/MPT/DIR.CAB/20 du 4 Juin 2020.
2. Le contrat signé avec le cabinet d'étude retenu sera d'une durée de soixante (60) jours. Les candidats intéressés doivent fournir un curriculum vitae et des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour réaliser lesdites prestations de services (documentation, expériences et prestations similaires antérieurs, expériences dans les missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc....).
3. Les manifestations d'intérêt portant la mention suivante : « **Candidature pour le recrutement d'un cabinet d'étude en charge de la réalisation d'un Audit organisationnel et des ressources humaines de l'ART.** devront être soumises à l'adresse ci-après : Service de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, sis avenue de l'Indépendance, BP 786 Bangui- R.C.A, et déposées au plus tard le..... à 12 h00.
4. Les offres seront ouvertes, le même jour à 13h00, dans la salle de conférence de ladite Autorité de Régulation (ARCEP), sis Immeuble de la Poste au Centre-ville.
5. Les candidats intéressés par cet avis à manifestation d'intérêt peuvent retirer les termes de référence (TDR) au Service de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, contacts : +00 236 72 51 80 82/ 70 05 80 10, Email : [ndomackrah@yahoo.com](mailto:ndomackrah@yahoo.com), et ce, tous les jours ouvrables, de 9 à 14 heures.
6. Les candidats devront être en règle sur le plan administratif. Ils devront être immatriculés au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, être en possession de son attestation de régularité fiscale, datée de moins de trois (03) mois ; être en possession de son attestation de régularité vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de son quitus délivré par l'Agence Centrafricaine de Formation et de la Promotion de l'Emploi (ACFPE).
7. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) se réserve le droit de refuser toute offre jugée non conforme aux termes de référence.



Le Président du Conseil de Régulation

  
**Obed NAMSIO**